

Le 5 décembre 2025

A l'attention des membres du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la mairie le

JEUDI 11 DECEMBRE 2025
à 20 H 30 à la Mairie

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2025
2. AMENAGEMENT/URBANISME/FONCIER
 - 2-1 Aménagement du parvis de la médiathèque et d'un belvédère : régularisation des honoraires de maîtrise d'œuvre en phase diagnostic.
3. FINANCES
 - 3-1 Décisions modificatives.
 - 3-2 Demande de subvention en vue d'une étude compensatoire complémentaire relative aux espèces protégées dans les bâtiments sis 45 rue du lac.
 - 3-3 Avenants aux lots n° 1, 3, 5 et 10 dans le cadre de la rénovation de la salle du complexe du lac.
4. RESSOURCES HUMAINES
 - 4-1 Création de trois postes non-permaments pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (catégorie c)
 - 4-2 Création d'un poste non permanent pour le remplacement de fonctionnaire ou de contractuel absent (catégorie C)
 - 4-3 Mise à jour du tableau des effectifs
 - 4-4 Service périscolaire - dispositif contrat d'engagement éducatif
 - 4-5 Actualisation du régime indemnitaire (RIFSEEP)
 - 4-6 Instauration du régime des astreintes
 - 4-7 Actualisation du règlement intérieur
 - 4-8 Désignation d'un assistant de prévention des risques
 - 4-9 Renouvellement de la convention de mise à disposition de deux agents techniques au SMICTOM
 - 4-10 Formation RPE : convention de partenariat avec la ville de Vitré.
5. ENFANCE JEUNESSE
 - 5-1 Projet éducatif du service jeunesse
 - 5-2 Projet pédagogique de l'espace jeunes
 - 5-3 Modalités d'inscription et tarifications de l'espace jeunes
6. PATRIMOINE
 - 6-1 Convention de mise à disposition de l'espace jeunes à l'association « Les copains d'abord »

QUESTIONS DIVERSES

Comptant sur votre participation et vous en remerciant,

Je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

P.J. : PV de la séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025 et note descriptive

